



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie Le **Deux Mil Vingt Cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE, dûment convoqué par Mme DUTOUR Martine, pour le Maire empêché par application de l'Article L.2122-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. LATHAM Amaury, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine - M. PAGNIE Patrice - Mme DUBOC Dominique - M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer - Mme ROQUERE Patricia.

Excusés : M. GALLIER Thierry qui donne pouvoir à M. LATHAM Amaury - Mme HARANG Vanessa qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 05/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

OBJET : Élection des délégués communaux au sein du SIEGE.

En application des Articles L5211-7 à L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'article 9 des statuts du **Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)**, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

En vertu de l'Article L2122-7 du CGCT, le Conseil Municipal doit élire ces délégués qui seront convoqués à leur domicile personnel pour représenter la Commune aux réunions du SIEGE, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par dérogation au premier alinéa du I de l'Article L5211-7 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ces délégués.

Élection du délégué titulaire :

M. PAGNIE Patrice, candidat, est élu au premier tour de scrutin, à l'unanimité.

Élection du délégué suppléant :

M. LATHAM Amaury, candidat, est élu au premier tour de scrutin, par 12 voix POUR - 1 voix CONTRE (Philippe-Maurice DE BROGLIE) - 2 abstentions (M. SEHET David - Mme DEROIN Jennifer).

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Amaury LATHAM.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 20 NOV. 2025

et Publication ou Notification

le Maire

